



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil communal

Arzier - Le Muids, le 13 février 2018

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DE LUNDI 12 FEVRIER 2018

#### EXTRAIT DE PROCES VERBAL

Vice-Président : M. Christophe Patarin

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 12 février 2018:

1. 44 membres étaient présents, 3 excusés, 2 absents (M. Valentin Rais & M. Nicolas Vuille) ;
2. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité l'ordre du jour modifié de la séance;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 avec modification;
4. Le Conseil a procédé à l'élection de Mme Linn Zenoni comme Secrétaire Suppléante ;
5. Le Conseil Communal a accepté avec amendements le préavis municipal n° 01/2018: Demande de crédit de CHF 390'800.— TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons

La séance est levée à 21h56

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids le 12 février 2018.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum sur le point 5 ci-dessus. Une telle demande doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP).

Le Vice-Président  
Christophe PATARIN



La Secrétaire  
Maryline THALMANN GIAVINA